

MAÎTRISE D'OUVRAGE : SPL CAEN LA MER AMENAGEMENT
MAÎTRISE D'ŒUVRE : BRUNO FORTIER MANDATAIRE,
ALTITUDE 35, FERNANDO VEGA-SANCHEZ, SETEC, CRONOS CONSEIL, SETEC HDRATEC, INEX

ZAC MONT COCO

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
ABATTAGE ALIGNEMENT D'ARBRES**

FÉVRIER 2026

INTRODUCTION

Le présent document a pour objet de répondre à la demande d'informations complémentaires formulée par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement, relatif au projet d'aménagement de la ZAC Mont Coco, située sur le territoire de la commune de Caen.

Cette demande, établie en application de l'article R.181-17 du code de l'environnement, concerne plus spécifiquement la procédure d'autorisation de porter atteinte aux allées d'arbres et alignements d'arbres, prévue à l'article L.350-3 du même code.

Dans un souci de complétude de l'information, le présent document recense l'ensemble des alignements, y compris ceux qui ne répondent pas aux critères de l'article L350-3. Afin d'éviter toute ambiguïté, les caractéristiques de chaque alignement sont précisées et distinguées par un code couleur spécifique.

Conformément aux attendus rappelés dans le courrier de l'autorité administrative, le présent document rassemble et développe l'ensemble des éléments techniques, réglementaires et graphiques nécessaires à la bonne compréhension du projet et à la justification des interventions envisagées.

Les éléments suivants sont joints au présent document :

- Rapport diagnostique phytosanitaire
- Repérage SIG diagnostique phytosanitaire
- Tableau détail diagnostique phytosanitaire
(arbres abattus surlignés en jaune)
- Plan dwg avec schéma d'abattage sur fond plan géomètre
- Plan pdf avec schéma d'abattage sur fond plan géomètre
- Plan dwg avec schéma d'abattage sur fond plan AVP
- Plan pdf avec schéma d'abattage sur fond plan AVP
(plan d'ensemble + cadrages secteurs)

LOCALISATION ALIGNEMENTS



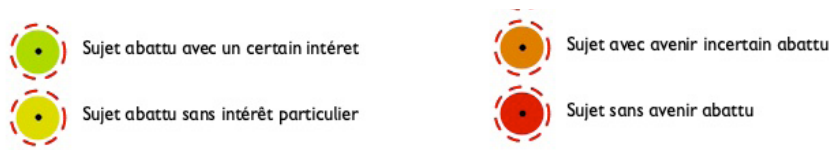
L'abattage des sujets présentés est lié à l'aménagement de la nouvelle ZAC Mont Coco et aux impacts associés : modifications topographiques nécessaires pour assurer les liaisons PMR, création de nouvelles voiries afin de redonner une échelle urbaine à un quartier à dominante industrielle, ainsi que l'emprises prévues pour les futurs bâtiments.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement, le plan d'abattage a été établi sur la base d'une étude phytosanitaire des végétaux existants sur l'ensemble du site. Cette étude, réalisée en début d'année 2025 par l'ONF Végétis, a porté sur l'intégralité des plus de 1 000 sujets recensés dans le périmètre de la ZAC.

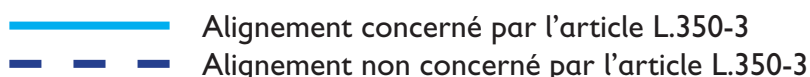
Dans l'ensemble de la ZAC, huit alignements continus sont concernés par l'abattage de 92 arbres qui en faisaient partie. La majorité de ces alignements est concentrée dans trois secteurs de la ZAC : A (Nord-Ouest), B (Sud-Ouest) et C (Nord-Est).

Le présent document se concentre sur ces sujets, en lien avec l'étude phytosanitaire, afin d'en préciser la nature, la localisation, l'état sanitaire et les principales caractéristiques.

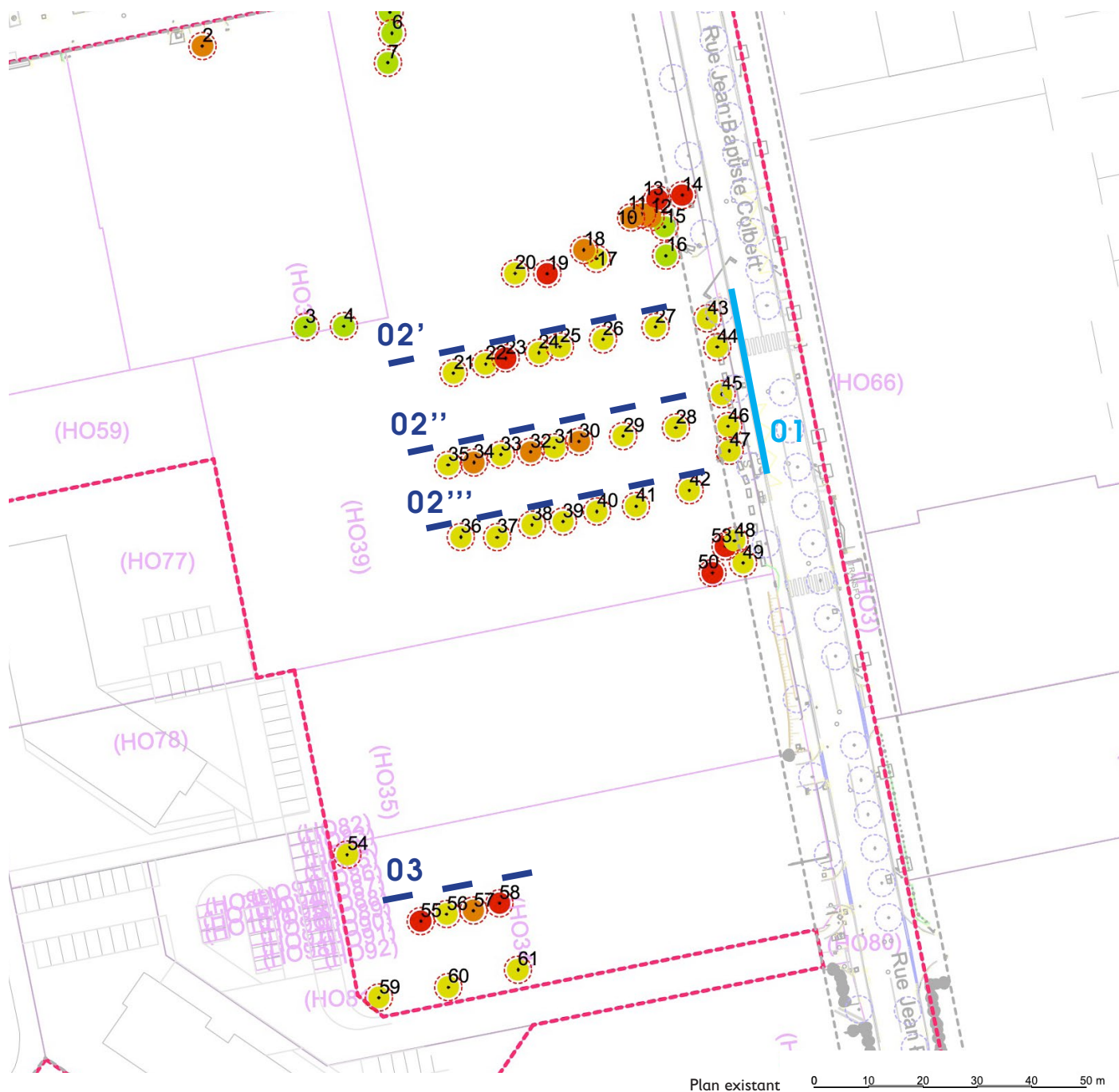
Dans les documents graphiques, une distinction est faite pour rendre visible l'état phytosanitaire des arbres selon la légende suivante :



À noter que seuls deux alignements sont situés en limite de la voie publique et sont, à ce titre, concernés par l'article L350-3. Ils sont localisés dans les secteurs A et C et sont distingués par un code couleur spécifique.



SECTEUR A



ALIGNEMENT 01 :

Alignement bordant la voie publique
Concerné par l'article L.350-3

Nombre sujets concernées : 5

ID sujets : 43 - 47

Distance avec la voie de circulation : environ 3-4 m

Essences : Tilia europaea, Thuja sp.

État : Bon

Raison abattage : Nouveaux aménagements voirie

Mesures compensatoires : 3 sujets plantés par sujet abattus dans un rayon d'environ 250 m et des nouveaux alignements d'arbres réalisés sur environ 340 mètres linéaires, le long des voiries à proximité.

ALIGNEMENT 02 :

Alignement éloigné de la voie publique

Non concerné par l'article L.350-3

Nombre sujets concernées : 22

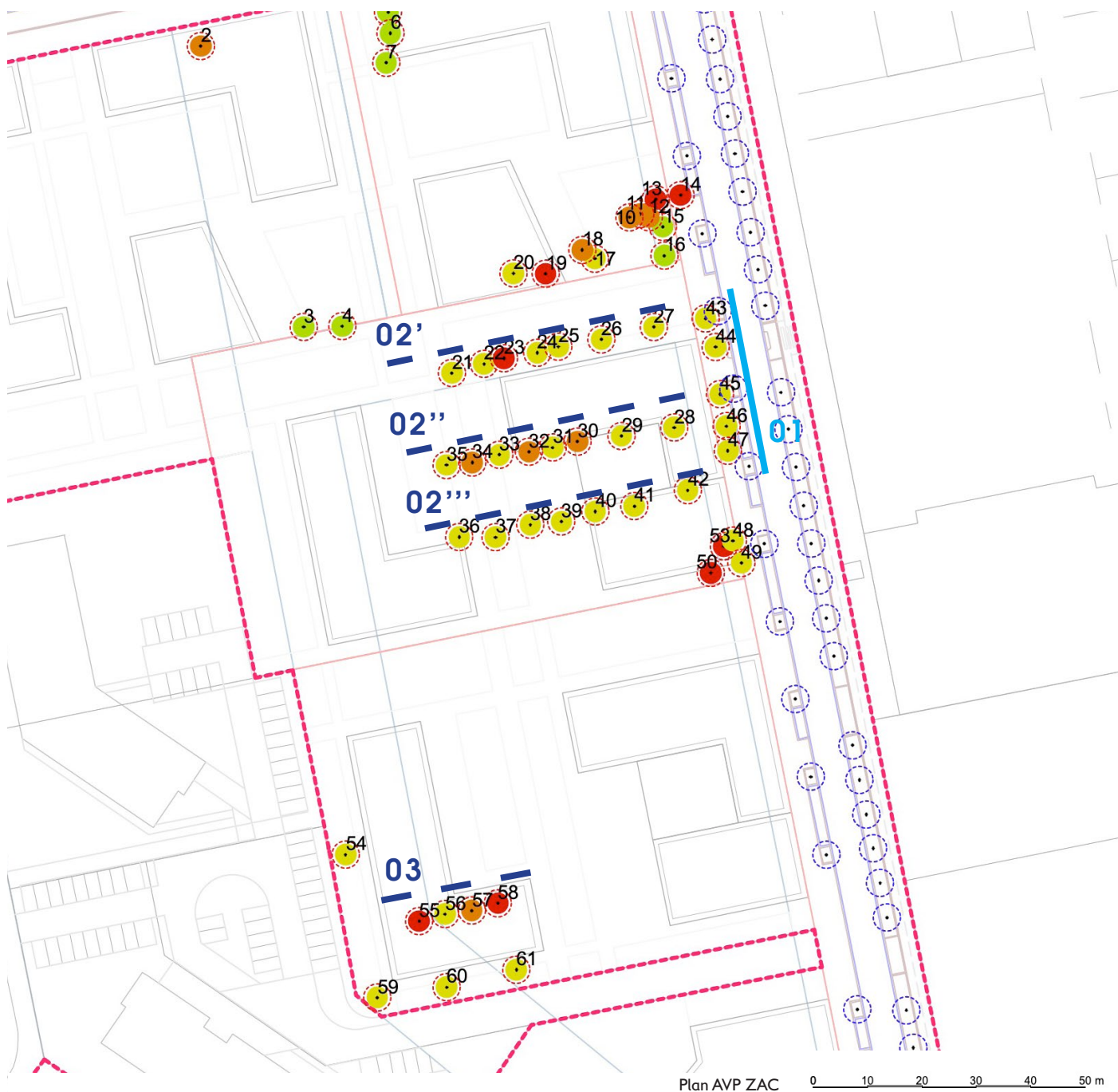
ID sujets : 21 - 42

Essences : Tilia europaea

État : Bon, avec des exceptions

Raison abattage : Nouveaux aménagements parcelle

Mesures compensatoires : 3 sujets plantés par sujet abattus dans un rayon d'environ 250 m et des nouveaux alignements d'arbres réalisés sur environ 340 mètres linéaires, le long des voiries à proximité.



ALIGNEMENT 03 :

Alignement éloigné de la voie publique

Non concerné par l'article L.350-3

Nombre sujets concernées : 4

ID sujets : 55 - 58

Essences :Acer platanoides 'Globosum'

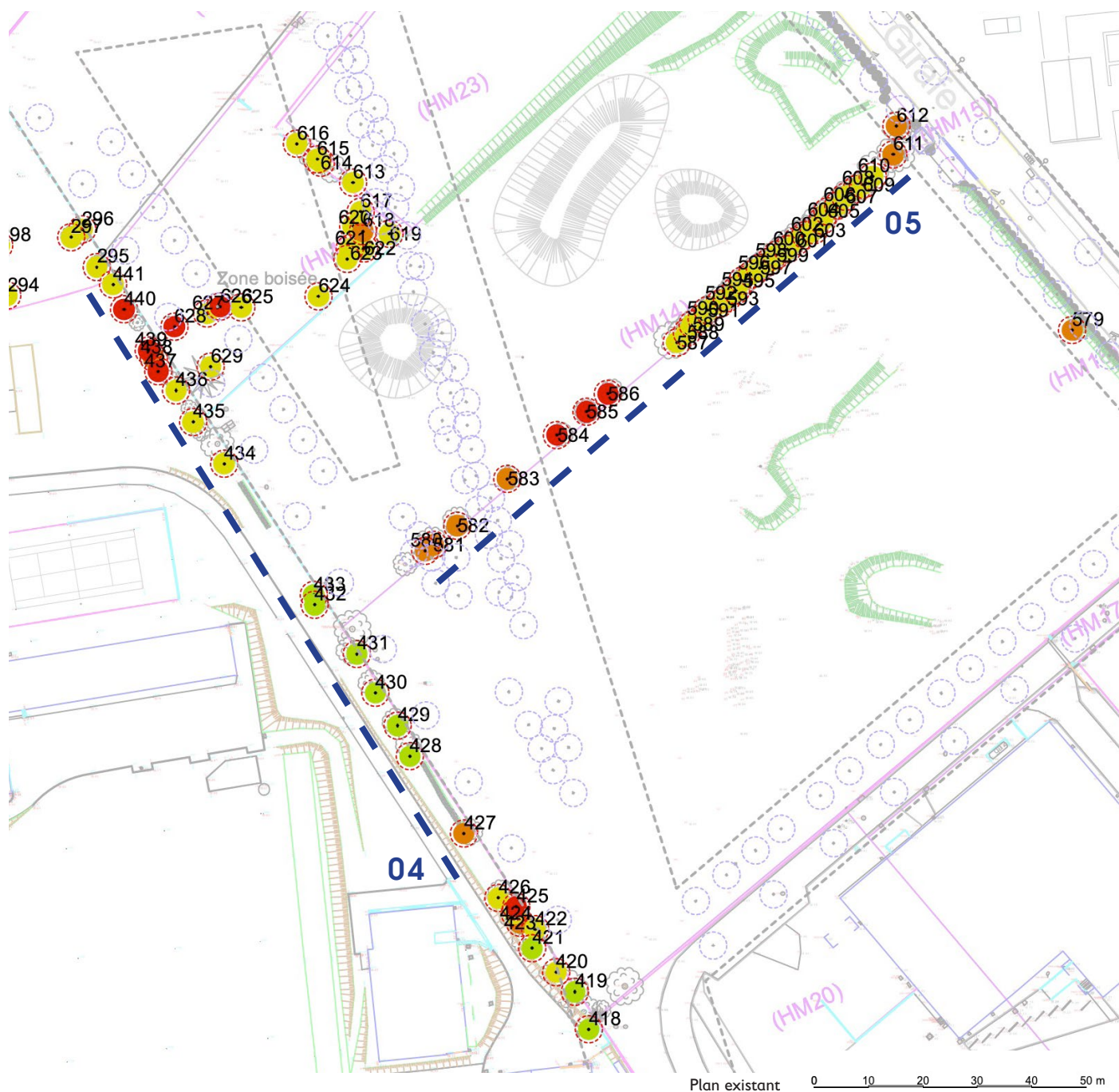
État : Critique

Raison abattage : Nouveaux aménagements parcelle

Mesures compensatoires : 3 sujets plantés par sujet abattus dans un rayon d'environ 250 m et des nouveaux alignements d'arbres réalisés sur environ 340 mètres linéaires, le long des voiries à proximité.



SECTEUR B



ALIGNEMENT 04 :

Alignement éloigné de la voie publique

Non concerné par l'article L.350-3

Nombre sujets concernées : 14

ID sujets : 428 - 441

Essences : *Carpinus betulus*, *Prunus cerasifera*

État : Bon, avec des exceptions

Raison abattage : Nouvelle topographie

Mesures compensatoires : 3 sujets plantés par sujet abattus dans un rayon d'environ 150 m et des nouveaux alignements d'arbres réalisés sur environ 900 mètres linéaires, le long des voiries à proximité.

ALIGNEMENT 05 :

Alignement éloigné de la voie publique

Non concerné par l'article L.350-3

Nombre sujets concernées : 32

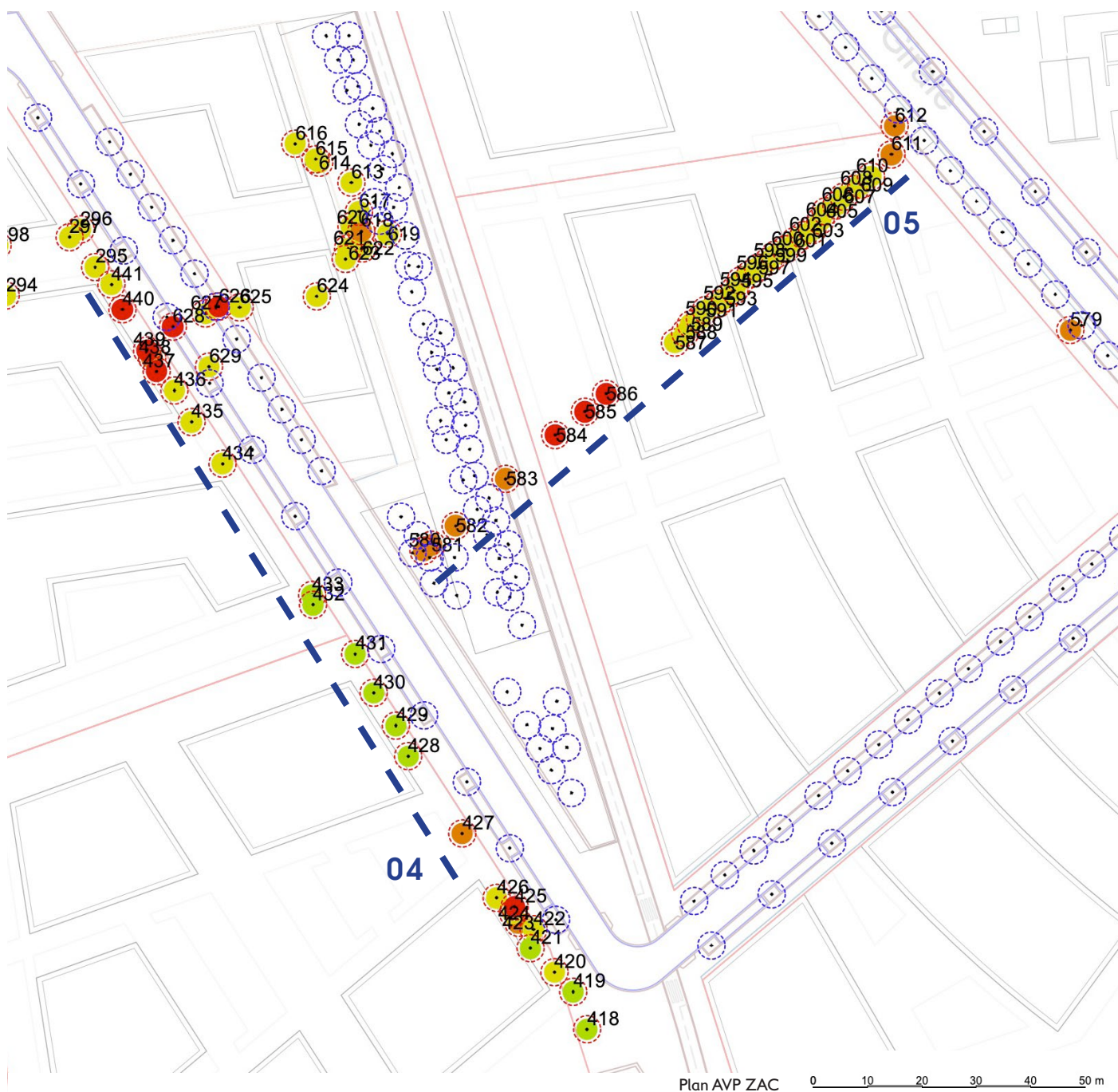
ID sujets : 580 - 611

Essences : *Acer platanoides*, *Populus nigra* 'Italica'

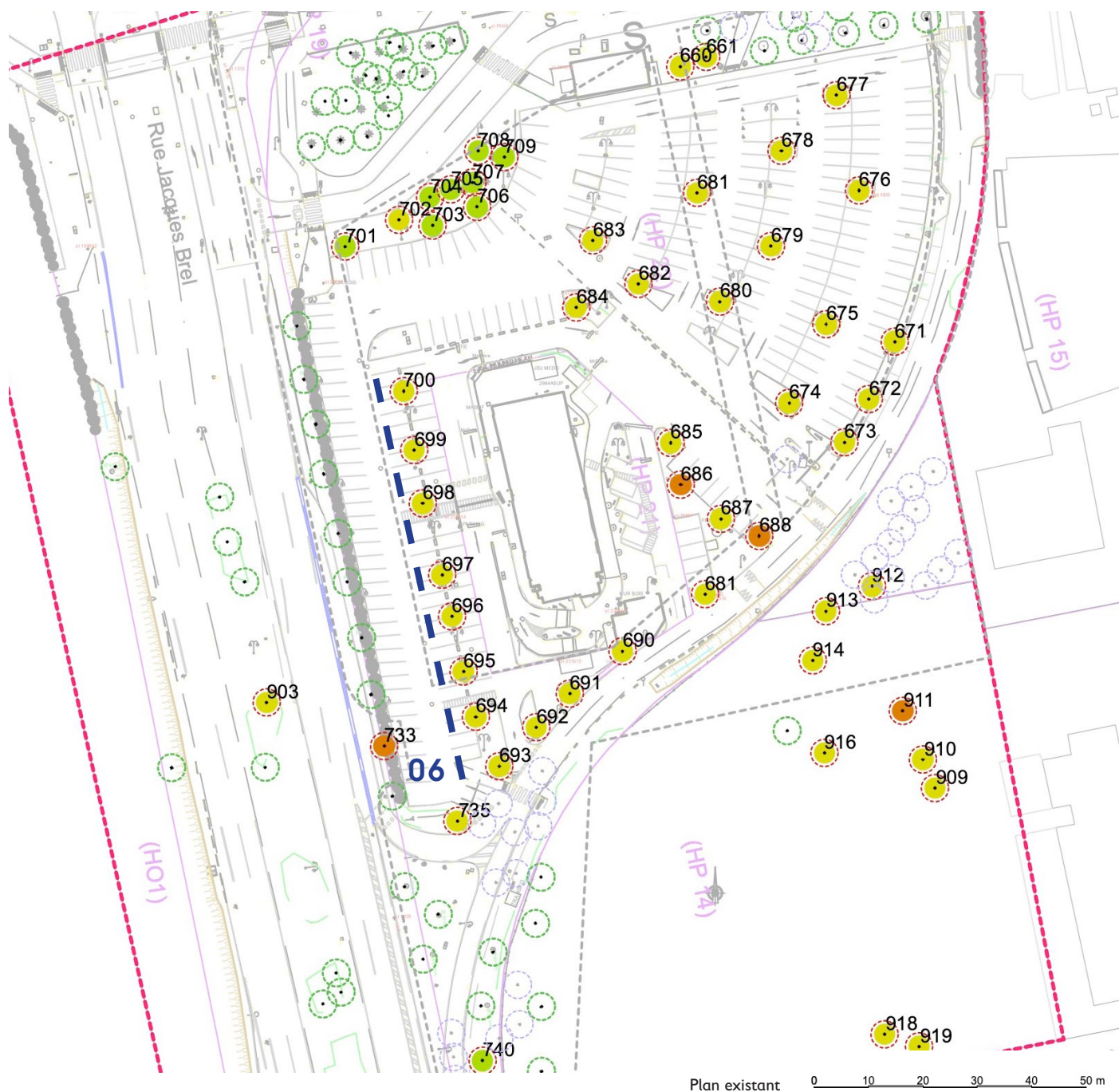
État : Bon, avec des exceptions

Raison abattage : Nouvelle topographie

Mesures compensatoires : 3 sujets plantés par sujet abattus dans un rayon d'environ 150 m et des nouveaux alignements d'arbres réalisés sur environ 900 mètres linéaires, le long des voiries à proximité.



SECTEUR C'



ALIGNEMENT 06 :

Alignement éloigné de la voie publique

Non concerné par l'article L.350-3

Nombre sujets concernées : 8

ID sujets : 693 - 700

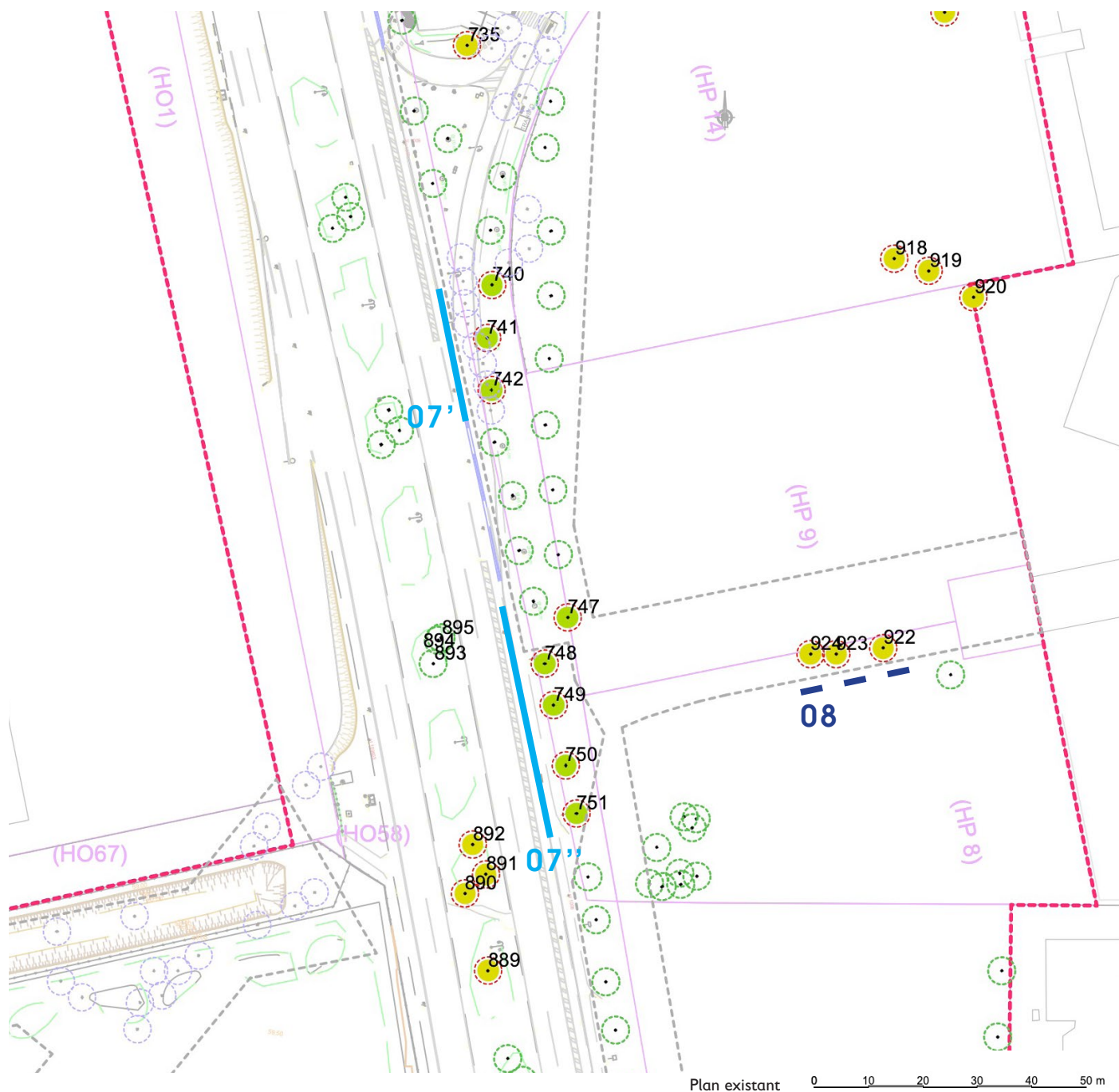
Essences : Gleditsia triacanthos 'Inermis'

État : Bon

Raison abattage : Nouveaux aménagements parcelle

Mesures compensatoires : 3 sujets plantés par sujet abattus dans un rayon d'environ 250 m

SECTEUR C''



ALIGNEMENT 07 :

Alignement bordant la voie publique
Concerné par l'article L.350-3

Nombre sujets concernées : 8

ID sujets : 740 - 742 et 747 - 751

Distance avec la voie de circulation : environ 4-5 m

Essences : Juglans nigra, Quercus robur, Acer platanoides

État : Bon

Raison abattage : Nouveaux aménagements voirie

Mesures compensatoires : 3 sujets plantés par sujet abattus dans un rayon d'environ 250 m

ALIGNEMENT 08 :

Alignement éloigné de la voie publique

Non concerné par l'article L.350-3

Nombre sujets concernées : 3

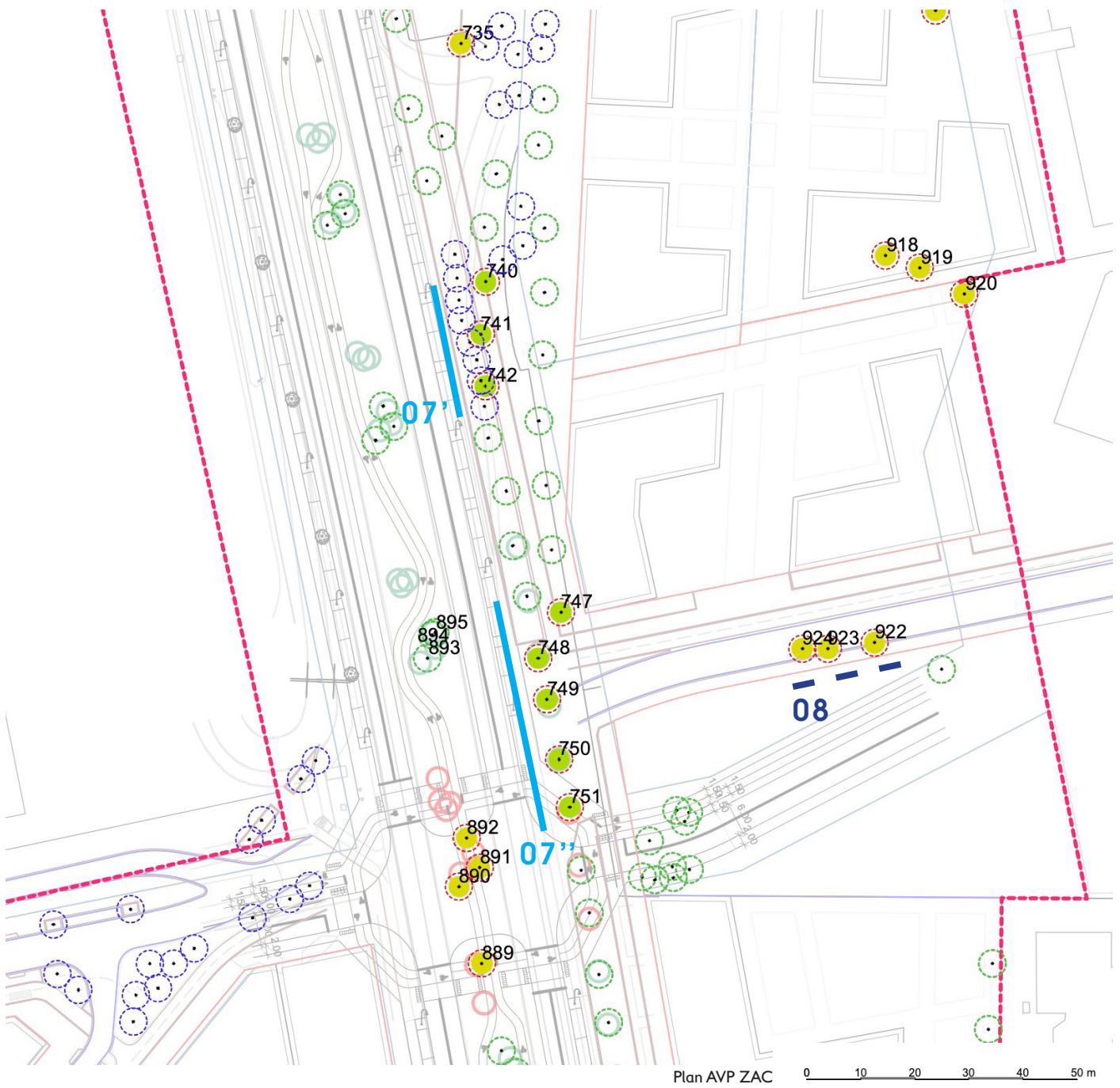
ID sujets : 922 - 924

Essences : Betula pendula

État : Bon

Raison abattage : Nouvelle voirie

Mesures compensatoires : 3 sujets plantés par sujet abattus dans un rayon d'environ 250 m



MESURE POUR LA REDUCTION D'IMPACT

L'abattage des arbres a été réduit au strict minimum. Toutefois, certaines suppressions demeurent inévitables au regard des contraintes techniques et fonctionnelles du projet.

Afin de limiter les impacts des opérations d'abattage, notamment sur l'avifaune et les sites de nidification, les mesures suivantes seront mises en œuvre pendant la phase de chantier :

MA 23 – Assistance environnementale et/ou maîtrise d'œuvre en phase chantier par un écologue

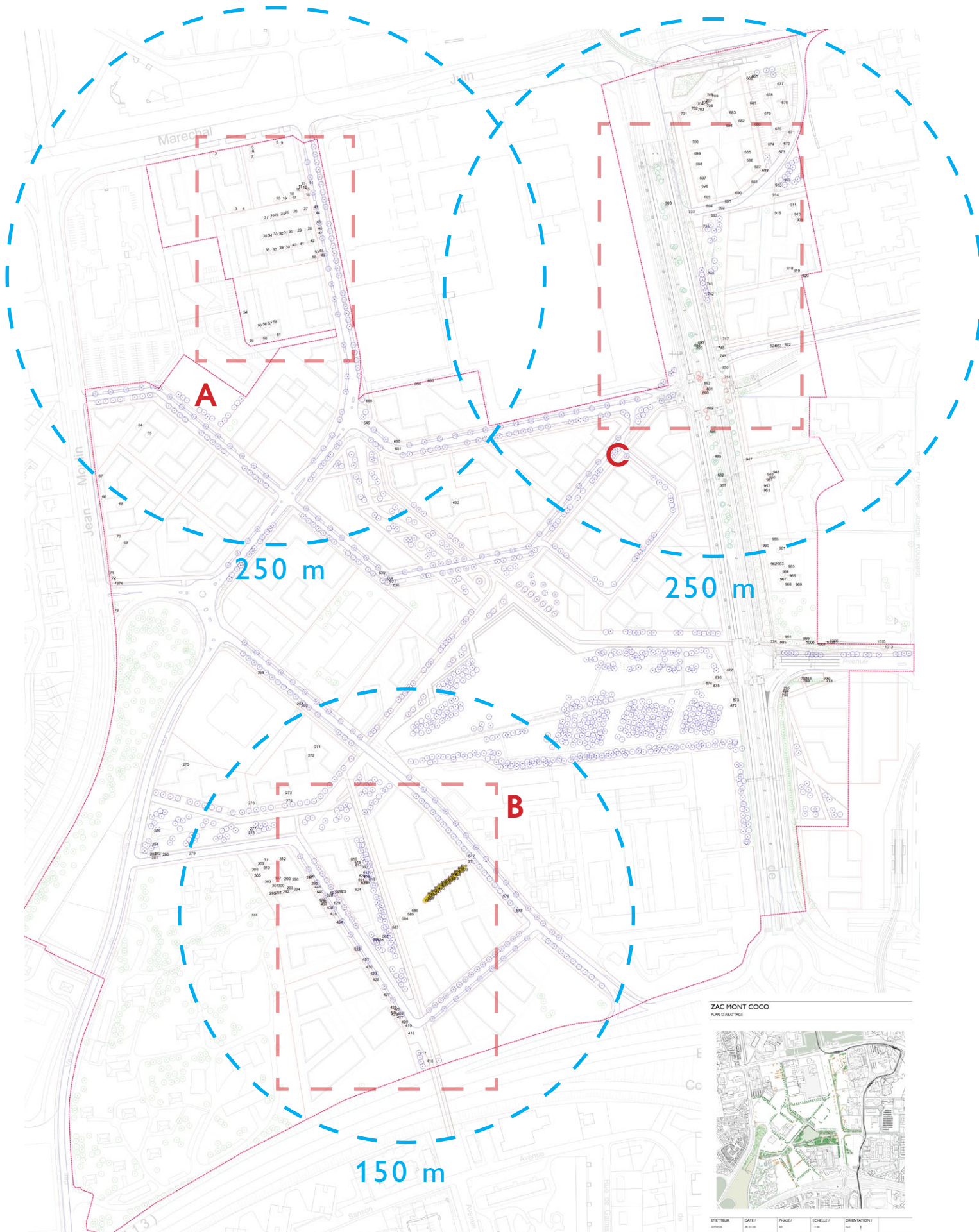
Il rédigera les prescriptions écologiques en amont des travaux
Il accompagnera le MOE sur le suivi des mesures lors du chantier
Il localisera les zones sensibles en amont avec les entreprises

MR 50 – Phasage des travaux en dehors des périodes sensibles

Le calendrier d'abattage sera établi en excluant les périodes de nidification. L'écologue assurera le suivi et le respect de ce calendrier

MR 51 – **Balisage des zones sensibles pendant le chantier** (habitats préservés, Calament ascendant, Polycarpe à quatre feuilles). Les espèces végétales remarquables et sensibles seront identifiées et balisées pour que si des avifaunes nichent dans ces espèces, les entreprises le visualisent et en tiennent compte

MESURES COMPENSATOIRES



Les mesures compensatoires mises en œuvre dans le cadre du projet de la ZAC Mont Coco visent à assurer une compensation quantitative et qualitative des abattages nécessaires, tout en renforçant durablement la trame végétale et paysagère du site. Elles reposent sur le principe de la plantation de trois arbres pour chaque sujet abattu, conformément aux orientations du projet et aux objectifs environnementaux du territoire.

Ces plantations seront réalisées dans un rayon maximal de 250 mètres autour des arbres supprimés, afin de maintenir une continuité écologique et paysagère à l'échelle du quartier. Elles seront pleinement intégrées au nouveau plan des espaces publics de la ZAC (voiries, places, parcs et espaces verts), garantissant leur pérennité et leur insertion dans le projet urbain global.

Les nouveaux arbres plantés seront constitués : d'arbres tiges de fort calibre, d'un diamètre minimum de 18/20 cm, permettant une structuration rapide du paysage et une meilleure résilience face aux contraintes urbaines ; ou de cépées de grande taille, d'un calibre minimum de 200/250, favorisant la diversité des formes végétales et la création de milieux propices à la biodiversité.

Le choix des essences a été guidé par des critères de diversité, d'adaptation aux conditions pédoclimatiques locales, de résistance au changement climatique et d'intérêt écologique. Les essences retenues en phase AVP, en concertation avec les services de la ville de Caen, sont les suivantes : *Acer campestre*, *Acer platanoides*, *Carpinus betulus*, *Quercus pubescens*, *Quercus cerris*, *Quercus frainetto*, *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior*, *Populus alba*, *Tilia cordata*, *Ulmus minor*.

Cette palette végétale permet de favoriser la biodiversité, d'assurer une bonne résilience des plantations et de limiter les risques sanitaires liés à la monoculture.

À l'échelle de l'ensemble de la ZAC Mont Coco, le projet prévoit la plantation de plus de 1 000 nouveaux arbres, traduisant une volonté forte de renaturation et de recomposition paysagère d'un secteur aujourd'hui largement artificialisé. Une part significative de ces nouveaux arbres sera implantée au sein du futur parc d'environ 4 hectares, véritable cœur végétal de la ZAC. Ce parc intégrera des zones volontairement non accessibles au public, afin de préserver des espaces refuges favorables au développement de la faune et de la flore locales, et de renforcer la biodiversité à long terme.

En complément, le long des nouvelles voiries, près de 2 kilomètres linéaires d'alignements d'arbres seront créés, pour la plupart sur les deux côtés de la voirie. Ces alignements contribueront à la structuration des espaces publics, à la lisibilité du paysage urbain et au renforcement de la continuité de la trame verte, tout en accompagnant les mobilités douces et les usages du quartier.

RÉCAPITULATIF ABATTAGES ET PLANTATIONS

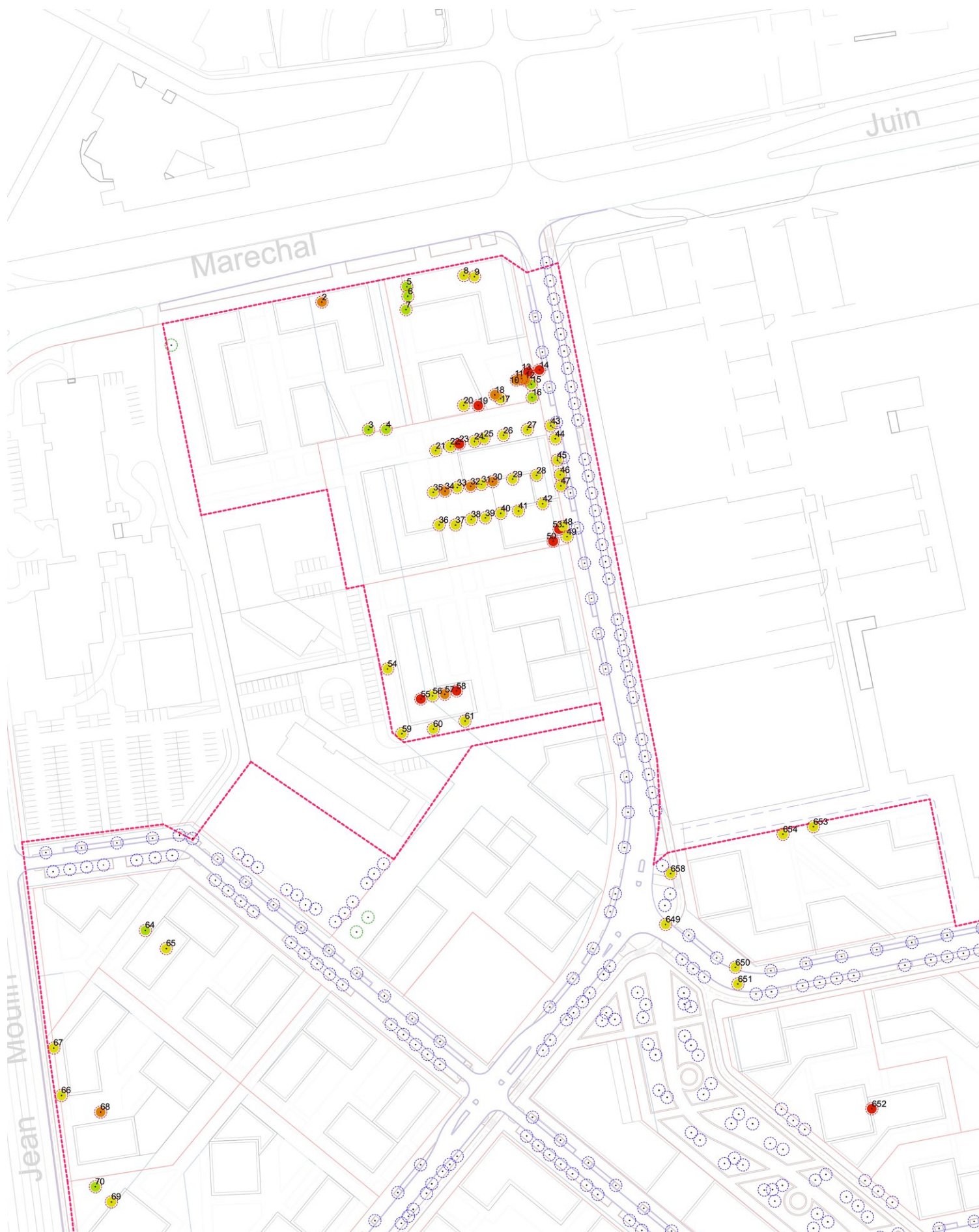


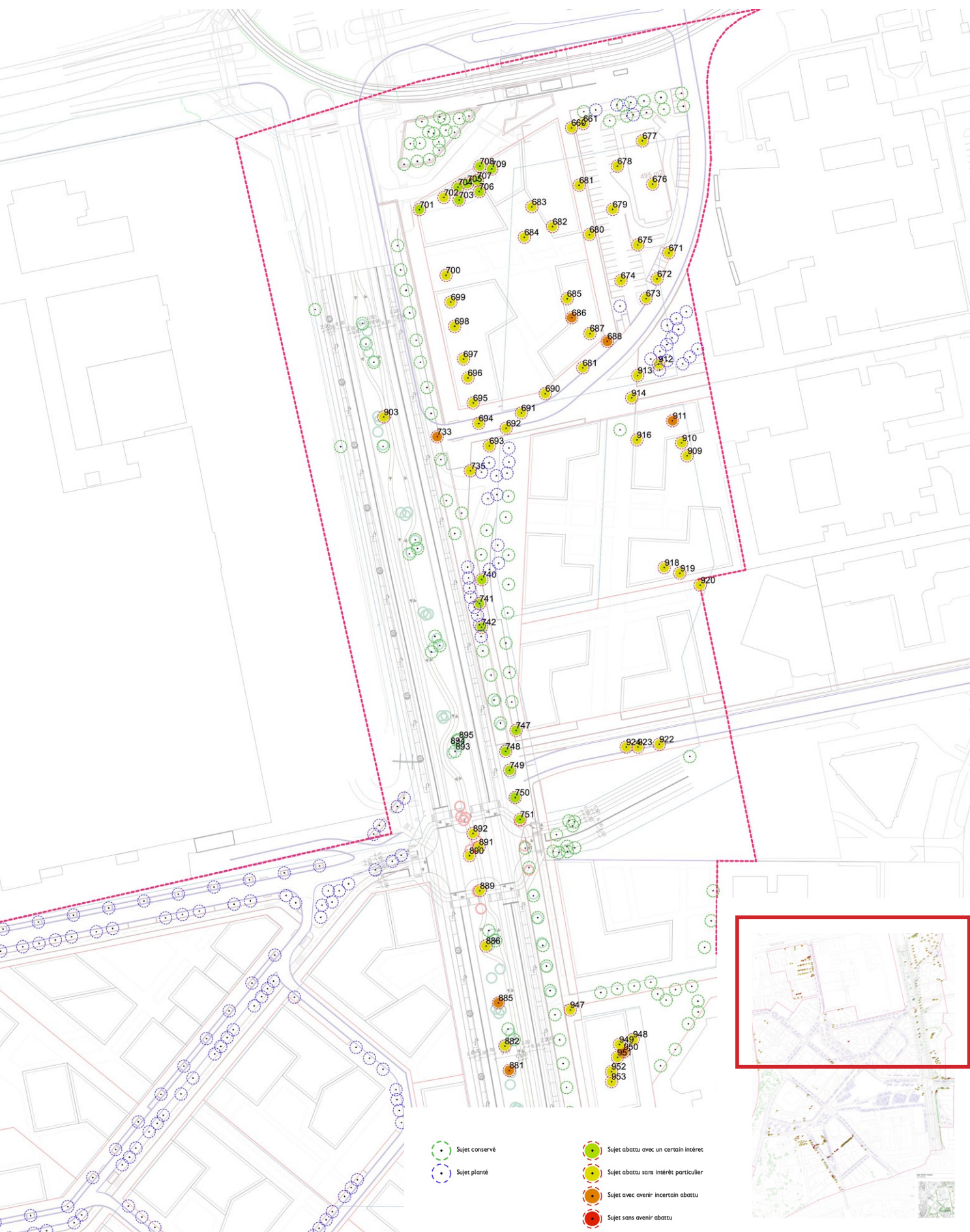
Dans le périmètre de la ZAC Mont Coco, l'étude phytosanitaire réalisée au début de l'année 2025 par l'ONF Végétis a recensé la présence de **1 018 sujets arborés existants**. Ce diagnostic a permis d'évaluer l'état sanitaire des arbres existants et d'identifier les interventions nécessaires dans le cadre de l'évolution du site.

Dans le cadre du nouveau projet, **313 arbres sont concernés par un abattage, dont 13 relevant de l'article L350-3**, car appartenant à des alignements situés le long des voies publiques. En parallèle, le projet prévoit la **plantation de 1 204 nouveaux arbres**, contribuant ainsi au renouvellement et au renforcement du patrimoine arboré.

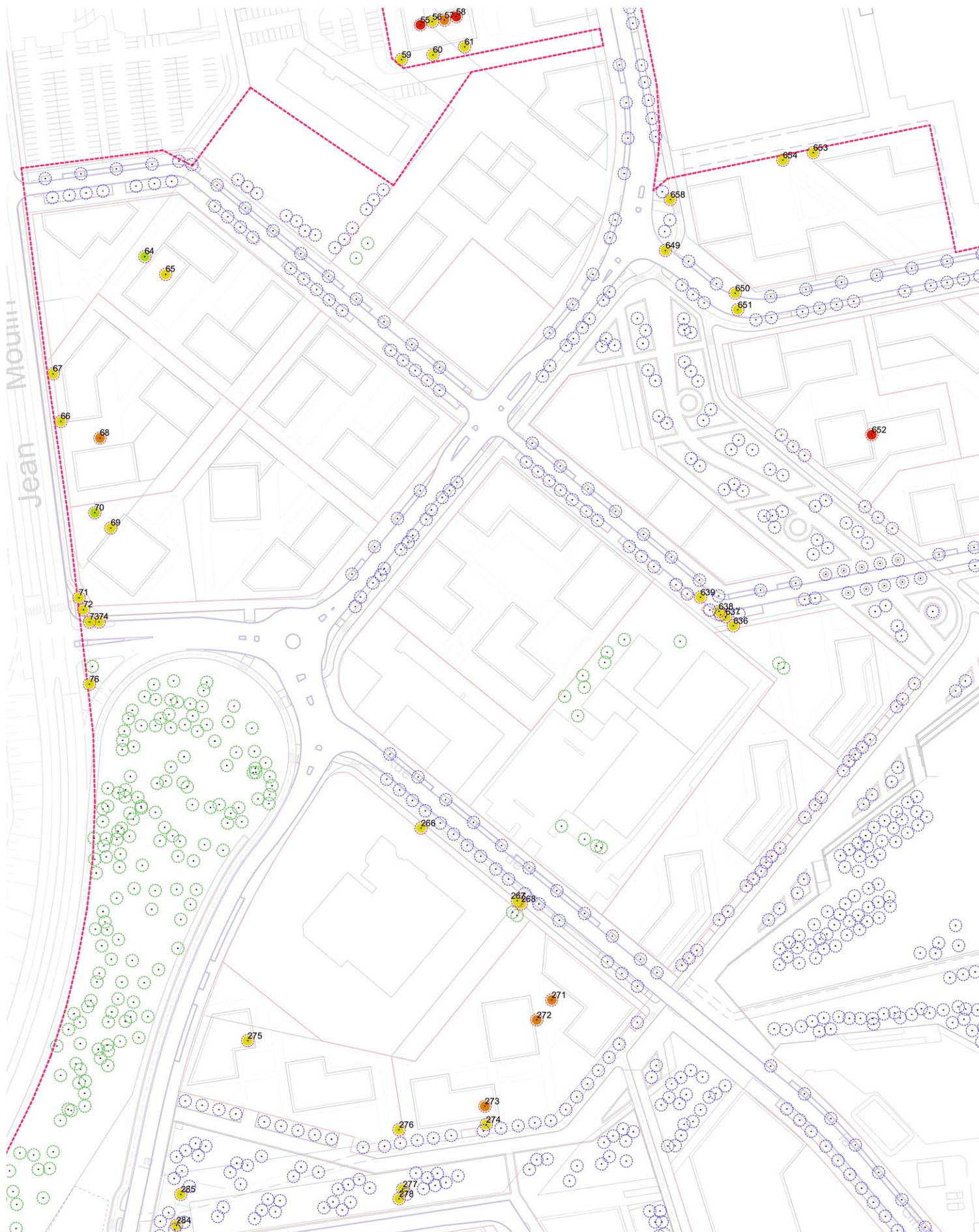
Afin de clarifier les éléments présentés, les pages suivantes comportent des extraits de plans zoomés par secteur, permettant d'identifier plus précisément les zones d'abattage ainsi que les emplacements des nouvelles plantations.

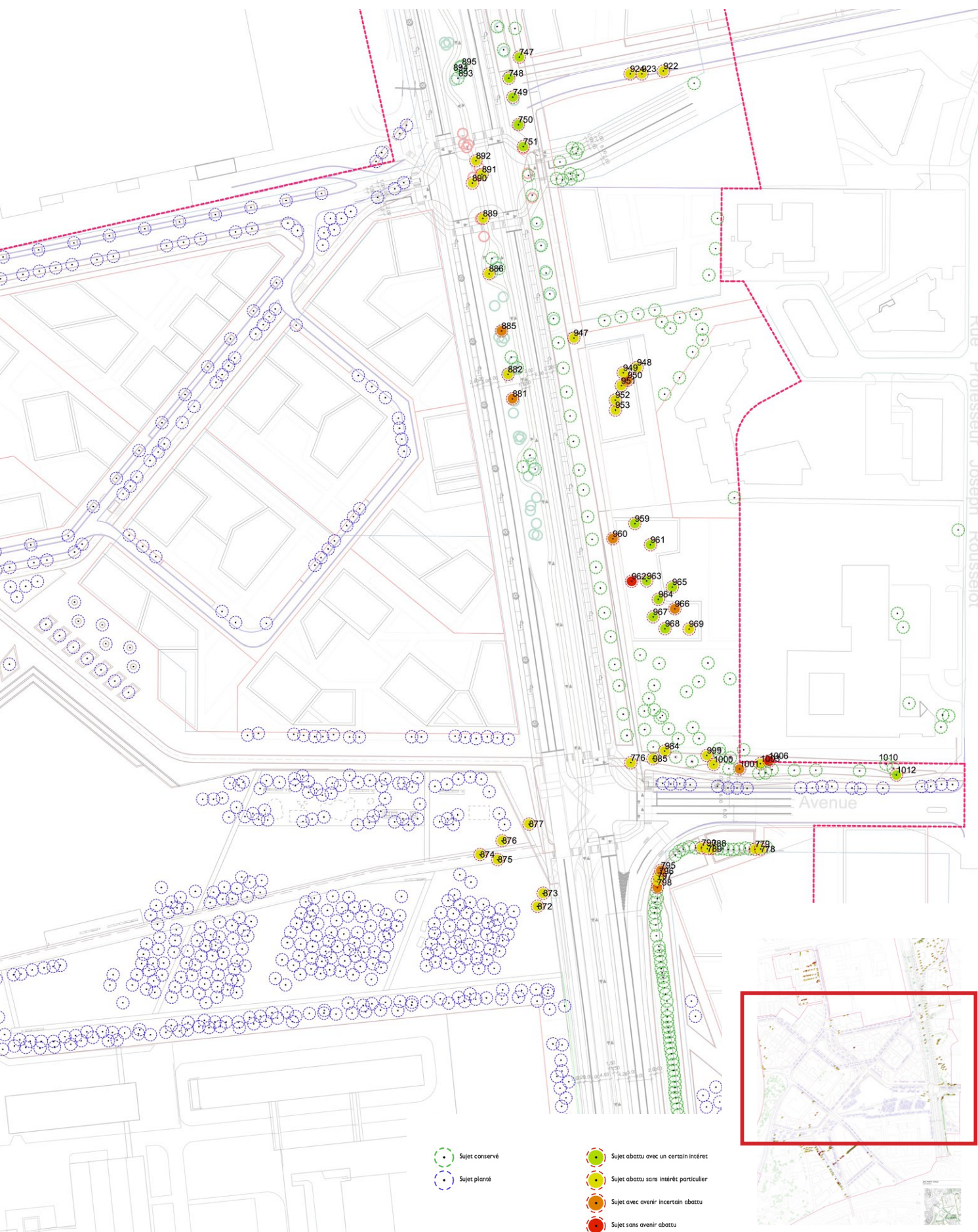
DÉTAIL SECTEUR NORD



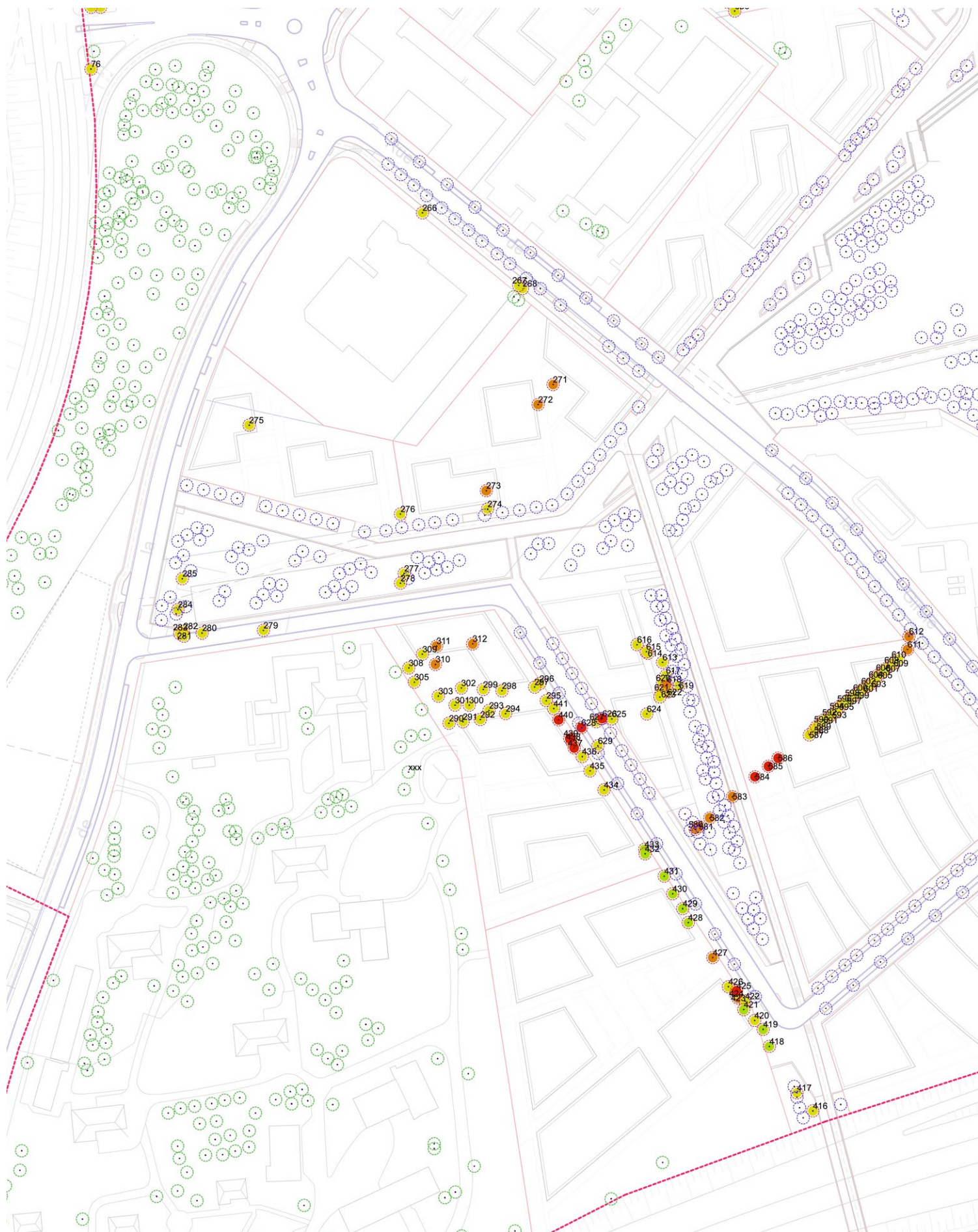


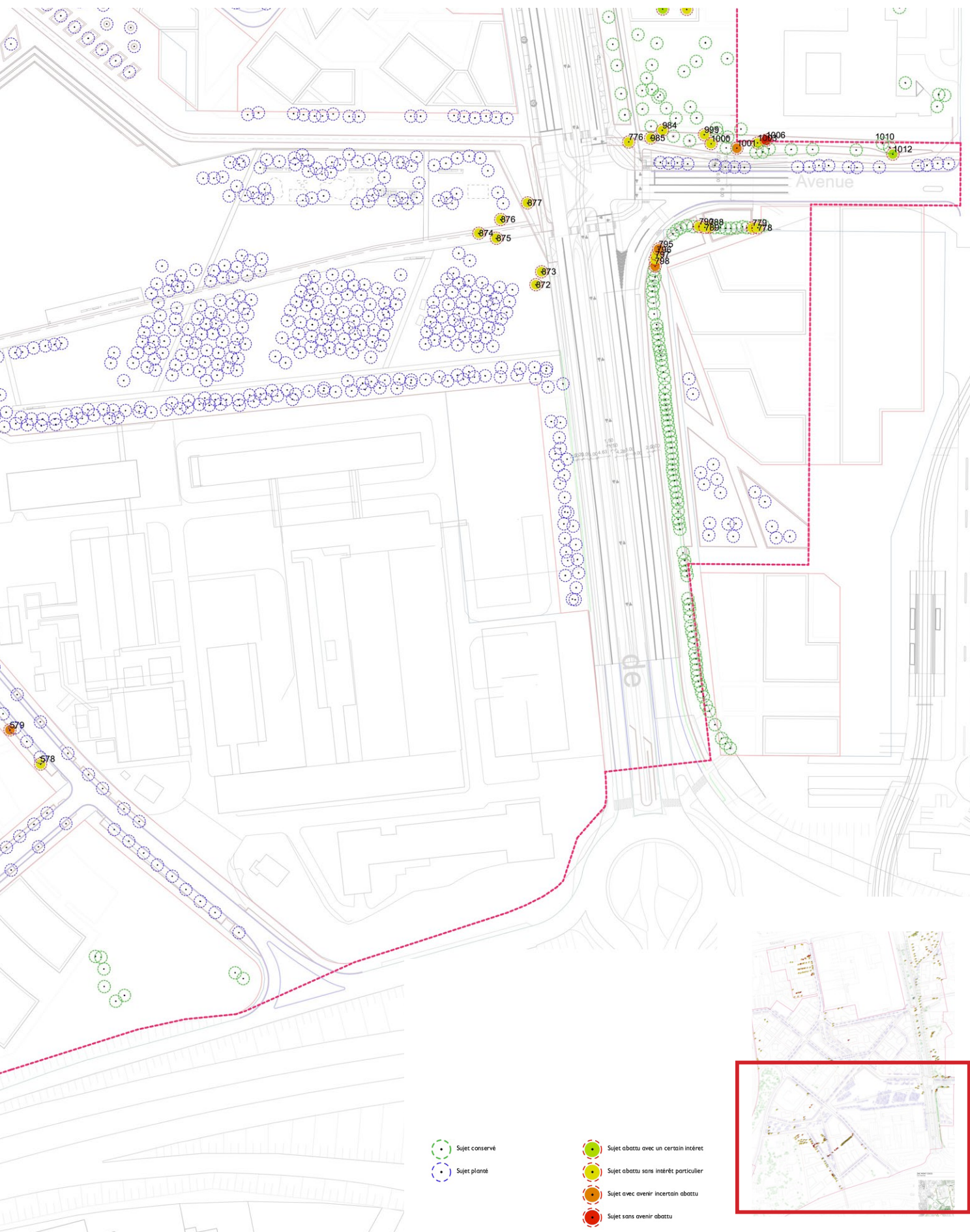
DÉTAIL SECTEUR CENTRALE





DÉTAIL SECTEUR SUD





MAÎTRISE D'OUVRAGE : SPL CAEN LA MER AMENAGEMENT
MAÎTRISE D'ŒUVRE : BRUNO FORTIER MANDATAIRE,
ALTITUDE 35, FERNANDO VEGA-SANCHEZ, SETEC, CRONOS CONSEIL, SETEC HDRATEC, INEX